

AVIS A LA POPULATION

DECHETS ENCOMBRANTS – RAPPEL

Lors du dernier ramassage des objets encombrants par notre prestataire de service, l'entreprise Ramseyer SA à Courgenay, nous avons remarqué que beaucoup trop de déchets n'ont pas été ramassés car non considérés comme objets encombrants. En voici quelques exemples :



Pour rappel : Selon le « Règlement concernant la gestion des déchets de la Commune de Vendlincourt » : **sont considérés comme « déchets encombrants combustibles (DEC) » : la part des déchets urbains incinérables qui ne peut être collectée dans des sacs poubelles en raison de leur encombrement ou de leur poids.**



C'est-à-dire que tous les déchets qui rentrent dans les sacs gris, taxés du SIDP (d'une contenance de 35, 60 ou 110 litres), ne sont pas considérés comme « déchets encombrants » mais comme déchets urbains.

Veillez vous référer au MémoDéchets. Vous y retrouverez toutes les filières d'élimination des déchets !

→ tournez svp

DETENEURS DE CHIENS



Les Autorités communales ont été sollicitées à plusieurs reprises au sujet des aboiements de chiens, des souillures que ces derniers laissent sur la voie publique, des chiens errants ou des chiens qui effraient les passants.



Voici donc un rappel concernant les obligations d'un détenteur de chien(s) selon le « *Règlement concernant la garde et la taxe des chiens* » :

- **Tout détenteur de chien doit prendre, de jour ou de nuit, les précautions nécessaires pour que son animal ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.**
- **Le détenteur ramasse les excréments que son chien laisse sur la voie publique, les banquettes herbeuses ou les propriétés privées. A ce sujet, nous vous rappelons que la commune a installé NEUF poubelles canines dans le village avec distributeur de petits sacs.**
- **Il est interdit au détenteur de laisser son chien vagabonder sur le domaine public. Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.**
- **Nous vous rappelons également que toute personne détentrice de chien doit, en tout temps, être maître de son animal et cela aussi bien sur sa propriété privée que sur le domaine public. Pensez aux enfants et aux promeneurs en attachant vos chiens ou en les gardant dans un parc.**



Nous sollicitons la compréhension de chaque propriétaire afin de garantir le calme, la propreté et d'éviter tout accident regrettable dans notre localité.

→ → **En cas de violation avérée du « *Règlement concernant la garde et la taxe des chiens* », le Conseil communal peut prononcer une amende allant de Fr. 50.- à Fr. 1'000.- à l'encontre du détenteur de chien.**



LUTTE CONTRE LE BRUIT



BRUIT DE VOISINAGE : TOUS RESPONSABLES, TOUS CONCERNÉS !

Par respect pour chacun, nous vous demandons de **ne pas utiliser** les tondeuses ou autres machines bruyantes de :

20h00 à 07h00 et 12h00 à 13h00

ainsi que les dimanches et jours fériés.

Nous comptons sur toute la population pour que ces prescriptions soient respectées, ce qui permettra à tous de passer d'agréables moments de tranquillité dans notre village et d'éviter bien des conflits de voisinage.

→ **Ces recommandations s'adressent également aux agriculteurs, artisans et entreprises !**

APPARTEMENT A LOUER

→ **Appartement de 3 ½ pièces**

Comprenant : 2 chambres, séjour, hall, cuisine agencée, salle de bain + WC, cave et grenier.

Situation : La Côte 1, 2ème étage nord (bâtiment communal)

Prix : Fr. 820.00/mois, charges comprises

Disponible dès juillet 2021



Visites et renseignements : s'adresser à M. Michel Mosser, conseiller communal, 079/640 50 26.

COLLECTE DE PESTICIDES

Dans le cadre de l'action « Jardins vivants* » l'Office de l'environnement organise une matinée de récolte des pesticides des ménages **uniquement**. Notre commune a décidé de prendre part à cette collecte. Nous récolterons les pesticides le

samedi 8 mai 2021, de 9h00 à 11h00, à l'Ecopoint.

Les pesticides les plus courants sont les insecticides, herbicides, fongicides, raticides, les désinfectants ainsi que les produits de préservation du bois.

* L'Etat jurassien lance un guide « Jardins vivants » avec l'objectif de réduire l'utilisation des pesticides en zone à bâtir et de préserver la biodiversité.
<https://www.jura.ch/jardinsvivants>

→ tournez svp

PONT DE L'ASCENSION

Le bureau communal sera fermé le vendredi 14 mai 2021.

LA NUIT EST BELLE - EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC -

www.fetedelanature.ch



Le vendredi 21 mai 2021, notre commune participera à l'événement de lancement de la Fête de la Nature en maintenant l'éclairage public éteint dans la nuit du 21 au 22 mai 2021.

Pourquoi une telle action ?

Lorsque nous dormons, c'est toute une vie qui foisonne en pleine nature. L'éclairage public représente une grande source de pollution lumineuse qui impacte négativement la faune et la flore : pertes de repères, dégradation des habitats naturels ou encore perturbation des migrations sont quelques-unes des problématiques qu'elle engendre. Le sur-éclairage des villes crée de véritables pièges et barrières écologiques pour la biodiversité. La population subit aussi les nombreux effets négatifs d'un éclairage nocturne souvent dispensable. Et contrairement à de nombreuses croyances, une extinction nocturne n'augmente pas l'insécurité.



Vous voulez prendre part activement à cette action chez vous ? C'est possible ! L'éclairage extérieur des balcons ou des jardins participe aussi à la pollution lumineuse. Si vous le souhaitez, vous pouvez également éteindre vos lumières la nuit du 21 mai.

→ Le Conseil communal recueille volontiers vos impressions par mail ou courrier.

FERMETURE PASSAGE A NIVEAUX

Les Chemins de fer du Jura (CJ) vont effectuer des travaux de bourrage de leurs voies ainsi que de certains passages à niveau. De ce fait, le passage à niveau de la Route de Courtavon **sera fermé comme suit à toute circulation (y compris piétons, cyclistes, etc.)**

FERMETURE

DU LUNDI 31 MAI DÈS 10H AU MARDI 1er JUIN 2021 À 18H (env.)